

L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS



ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

***LA RETENUE A LA SOURCE ET LES
OBLIGATIONS FISCALES Y AFFERENTES***

13 & 14 FEVRIER 2024

HOTEL LAÏCO – TUNIS

Tarif : 1 120 DT/ HT

(Pause café et déjeuner)

(TVA 19 %)

ANIMÉ PAR

Mme. Amel BEN SALEM

***Ex Directrice Générale - Cheffe de Centre régional de Contrôle
des impôts - DGI***



www.ifbt.tn



[\(+216\) 71 340 815](tel:+21671340815)



contact@ifbt.tn

OBJECTIFS

- Maitriser les concepts fondamentaux et les mécanismes de base en matière de retenue à la source.
- Contribuer au développement de la culture fiscale.
- Permettre aux participants une bonne maitrise du processus de retenue à la source.

PUBLIC CIBLE

- Comptables, chefs comptables d'entreprise et responsables administratifs.
- Cadres de banques, des intermédiaires en bourse et des compagnies de leasing.
- Auditeurs internes et contrôleurs de gestion.
- Entrepreneurs et chefs d'entreprises.
- Professionnels indépendants de comptabilité et de gestions (comptables, conseiller en gestion etc...).

FORMATRICE

Mme. Amel BEN SALEM

- Ex Directrice Générale - Cheffe de Centre régional de Contrôle des impôts - DGI
- Ex représentante de la DGI au niveau du groupe de travail OCDE entant que Membre du groupe de travail au comité des affaires fiscales OCDE et Cheffe de file du groupe de travail chargé de la mise en place de la gestion des risques fiscaux
- Longue expérience de formation pour différents établissements financiers

PROGRAMME - JOURNEE DU 13 FEVRIER 2024

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	<ul style="list-style-type: none">➤ Les objectifs de la Retenue à la source<ul style="list-style-type: none">• Modes de perception de l'impôt.• Moyen de recoupement.• Moyen de réduction du risque de la fraude fiscale.➤ Assiette de la retenue à la source➤ Fait générateur de la retenue à la source
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	<ul style="list-style-type: none">➤ Les différents types de retenues à la source<ul style="list-style-type: none">• Les retenues imputables.• Les retenues libératoires.• Les retenues libératoires optionnelles.• Les retenues définitives.• Les retenues forfaitaires.• L'auto-retenue à la source.• Les retenues, en tant que mode alternatif d'imposition.• Obligation de délivrance d'un certificat de retenue à la source Tunisie
14h30	Déjeuner

PROGRAMME - JOURNEE DU 14 FEVRIER 2024

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	<ul style="list-style-type: none">➤ Les rémunérations possibles de retenue à la source➤ L'obligation générale de retenue à la source➤ Retenues à la source sur les rémunérations des opérations entre résidents➤ Modalités de calcul de la retenue à la source➤ Retenues à la source sur les rémunérations versées aux non-résidents
11h00-11h30	Pause-café
11h30-14h30	<ul style="list-style-type: none">➤ Obligations attachées à la retenue à la source➤ Les sanctions applicables suite au non-respect des obligations attachées à la retenue à la source➤ Cas des prises en Charge par l'employeur, de l'impôt sur le revenu➤ Retenue à la source sur salaires payés sur la base de Condamnations judiciaires➤ Modalités de retenues pour les salariés qui réalisent des actions ou opérations donnant droit à dégrèvement fiscal
14h30	Déjeuner

